

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JANVIER 2014

Interpellation introduite par Madame Piquard, relative au personnel du service Voirie.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Durant les congés de fin d'année, une intervention policière a été menée à l'encontre de deux ouvriers de la voirie qui, durant leurs heures de travail, étaient amenés à déblayer certains encombrants clandestins. Cette tâche devrait être plus récurrente car à l'heure actuelle, depuis 30 ans, je n'ai jamais vu, autant de crasses dans notre commune !

Il m'est revenu que ceux-ci ont été filés par la police (voiture banalisée), emmenés au poste de Berchem pour audition et que le service dans sa totalité a également été auditionné.

S'il s'est avéré que l' « affaire » s'est terminée positivement, la mission des ouvriers était bien inscrite dans leur « feuille de route ». Permettez-moi de m'interroger sur cette façon de traiter le personnel communal, à quelque niveau que ce soit (délation et suspicion) semble actuellement être de mise à son égard !

Alors que d'expérience, et à tous niveaux, je sais que l'administration communale de Molenbeek peut se gratifier d'avoir massivement du personnel compétent et dévoué, les membres du collège, se sont-ils mis à participer, au nom du changement politique, à la « chasse à l'homme » au sein des services communaux ?

Il m'est impossible d'entendre que cette interpellation soit du ressort de la police (conseil de police) car alors, pourquoi l'intervention de l'Echevin dans les services peu après les faits ?

Dès lors, mes questions sont :

Instruction du collège a-t-elle été donnée d'être tenu à un devoir de « dénonciation » au sein des services ?

Qui parmi le collège charge la police d'une « filature », on ne peut appeler cela autrement ?

Sachant que cette intervention a fait le tour des habitants de la commune : Quels sont les moyens rassurants pris à l'égard de l'ensemble du personnel, par exemple : une note explicative a-t-elle été adressée à l'ensemble de celui-ci ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Quelqu'un souhaite qu'il se joindre ? Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, c'est moi qui vais vous répondre puisque vous mettez en cause l'ensemble du Collège et donc, permettez-moi de vous dire qu'à partir d'un incident, vous lancez des calomnies à l'égard des membres du Collège en parlant de dénonciation, filature, délation, suspicion etc. Je pense que ce sont des termes lourds d'accusation que vous apportez évidemment sans la moindre preuve et sans mesurer la gravité de vos propos. Je avoue là, Madame Piquard, que vous me décevez un peu par la manière dont vous abordez cet incident.

Il faut quand même rappeler que la Police est intervenue après avoir constaté que les ouvriers communaux ramassaient des châssis, des châssis qui venaient d'être enlevés d'un bâtiment en rénovation et de nouveaux châssis avaient été placés sur ce bâtiment. Je peux vous assurer que tous les membres du Collège, tous les chefs de service, tous les agents et plus encore les agents du service de la Propreté publique connaissent le règlement qui interdit expressément le ramassage des débris de chantier. En effet, nous avons pu constater qu'il y avait des encombrants de chantier qui étaient ramassés alors que ce sont des déchets qui doivent être pris en charge par des entrepreneurs eux-mêmes et non pas payés par la collectivité. La Police a donc constaté qu'il y avait cet enlèvement, cet enlèvement était repris dans la feuille de route, il n'y a pas eu d'explication quand au fait que cet enlèvement de châssis était repris sur la feuille de route. Nous prenons acte de cette situation et donc, l'incident est clos et je pense que les ouvriers communaux ont bien compris que ce n'était évidemment pas eux qui étaient visés dans cet incident. Mais les services communaux, les agents assermentés doivent rappeler la règle, les règles de bonne gestion et de bon fonctionnement au sein des Administrations, au sein des services communaux et ils doivent également rappeler les règles de vie, de respect de la part de nos citoyens, ces règles de vie et de respect entre les citoyens et vis-à-vis des autorités et également des autorités vis-à-vis des citoyens. C'est vraiment un axe fondamental de vie au quotidien dans notre Commune et qui concerne tous les acteurs qui sont sur notre territoire, que ce soient les acteurs communaux, que ce soient des simples citoyens, chacun doit assurer le respect.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Domage pour vous si mes propos vous déçoivent, mais en tout cas je les assume, je n'ai même pas dû aller consulter un dictionnaire.

Vos réponses ne me satisfont pas tout à fait, soyons clairs. Permettez-moi de dire qu'il y a quand même un problème. Au mois d'octobre, deux ouvriers des mêmes services ont été remballés sur-le-champ pour je ne sais plus trop quoi, mais enfin bon ils avaient faits quelque chose et donc ils ont été remballés sur-le-champ. Au mois de novembre, une autre personne a été mise à pied, avec retenue sur salaire et nous aurons d'ailleurs à en rediscuter tout à l'heure en séance à huis clos, puisqu'il y a eu un vice de procédure dans cette histoire.

Madame la Bourgmestre, ce n'est pas moi qui vais à la pêche aux informations, je suis désolée, mais ça circulait dans toute la Commune cette histoire de policiers qui attendaient les ouvriers. Alors, vous allez me dire qu'ils ne peuvent pas ramasser les débris. J'entends, c'est vrai que ça ne doit pas être à charge de la collectivité. Mais ces

moyens de procéder, ça ne tombe pas du ciel. Et donc, les trois faits font que je maintiens Madame, que ce seront toujours vos dires contre mes suspicions et j'ose espérer vraiment que bien que les services et les employés et les ouvriers doivent respecter certaines règles, le Collège et vous respecterez les vôtres également.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

L'incident est clos.